

<https://www.snetap-fsu.fr/Les-exploitations-agricoles-et-les-ateliers-technologiques-des-EPL-ont-avant.htm>  
!



# Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPL ont avant tout un rôle pédagogique : VRAI

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité - LOAA - LOSARGA, lois d'orientation agricole - LOSARGA- VRAI OU FAUX -  
Date de mise en ligne : mercredi 27 mai 2026

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

Le SNETAP-FSU a défendu auprès des parlementaires, et obtenu **la reconnaissance de la vocation pédagogique des exploitations agricoles** des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ([EPLEFPA](#)) (art 9 4ème alinéa).

<p><b><i>Avant la LOSARGA</i></b> <b>alinéa 1-3 art L811-8 du code rural</b></p>	<p><b><i>Modification après la LOSARGA</i></b> <b>alinéa 1-3 art L811-8 du code rural</b></p>
<p>3Â° Un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles qui assurent l'adaptation et la formation aux pratiques professionnelles et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles, en cohérence avec les orientations des politiques publiques pour l'agriculture.</p>	<p>Un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles qui constituent des centres à vocation pédagogique, qui assurent l'adaptation et la formation aux pratiques professionnelles et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation, au développement et à la diffusion des techniques nouvelles, en cohérence avec les orientations des politiques publiques pour l'agriculture.</p>